

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

20 mai 2025

DATE D'AFFICHAGE

20 mai 2025

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, MARDI 27 MAI A VINGT HEURES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, M. LECERF, M. BARRIER, M. BELFORT, M. CHAUFOUR, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, M. FIMIEZ, Mme GUYON, M. JOUSSE, M. OLLIVIER.

Absents excusés :

Mme JODEAU BELOTTI donne procuration à Mme DEMAYA

Mme LE DRÉAU donne procuration à M. Fabien LECERF

Absent non excusé :

Néant

Secrétaire de séance : M. LECERF

6. Renouvellement de la convention avec Caniroute

Délibération DE06-27052025

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement annuel de la convention de fourrière animale (accueil et ramassage) avec la société Caniroute.

Le coût annuel du service est de 1,60€ HT/ habitant (soit 1,92€ TTC / habitants = 2 645,76 euros pour l'année). Le coût n'a pas augmenté par rapport à 2024. La société se charge de la récupération des animaux errants, des frais de prise en charge en fourrière, de la recherche des propriétaires et des soins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à renouveler la convention avec Caniroute.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 28 mai 2025

Le Maire
Martine COUET

Le secrétaire de séance
Fabien LECERF

